



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Nicolas Kolly / Roland Mesot

QA 3094.12

Présence d'un prédicateur extrémiste lors de la conférence du Conseil islamique, à Forum Fribourg

I. Question

Le 15 décembre prochain doit se dérouler la conférence du Conseil islamiste suisse, à Forum Fribourg. L'organisateur de cette conférence ont, entre autres, invité le prédicateur saoudien Muhammed Al-Arifi. Ce prédicateur est notamment connu pour ses propos extrémistes et parfois contraires au droit suisse. Il défend le fait qu'il n'y a pas d'âge minimal pour le mariage, cautionnant ainsi implicitement la pédophilie, ou encore le droit qu'un mari aurait à battre son épouse. En outre, il a affirmé à la télévision saoudienne que « Les femmes occidentales s'accouplent avec des chiens et des ânes et que 54% des femmes danoises ne savent pas qui est le père de leurs enfants ». D'autres propos antisémites ou homophobes lui sont également attribués. Nous sommes tout à fait conscients que la liberté d'expression prévaut dans notre pays. Cependant, il serait inadmissible que nos autorités cautionnent d'une manière ou d'une autre la présence de ce personnage dans le canton de Fribourg, lui laissant ainsi la possibilité de tenir de tels discours.

De ce fait, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions ci-dessous. Nous remercions également le Conseil d'Etat d'y répondre et de prendre les mesures adéquates avant le 15 décembre prochain, date à laquelle devrait se tenir cette conférence.

1. Le Conseil d'Etat connaît-il la liste des conférenciers prévus à la conférence du 15 décembre prochain, à Fribourg ?
2. Parmi ces conférenciers, certains ont-ils fait l'objet de poursuite en Suisse ou à l'étranger à la suite de propos notamment antisémites, homophobes, haineux ou outranciers ?
3. Quelles seront les mesures de sécurité prises pour cette conférence ? Est-ce que nos autorités suivront ces conférences afin de s'assurer qu'aucun propos violant le droit suisse ne soit tenu ?
4. Quels seront les coûts de cette conférence pour le canton de Fribourg ?
5. Le Conseil d'Etat estime-t-il approprié la venue du prédicateur Muhammed Al-Arifi dans notre canton, compte tenu des propos blessants qu'il tient à l'encontre des femmes, des homosexuels, des communautés religieuses non musulmanes, etc. ?
6. Le Conseil d'Etat considère-t-il que la tenue d'une telle conférence dans le canton de Fribourg puisse être négative pour l'image de notre canton ?
7. Le Conseil d'Etat peut-il et va-t-il interdire cette conférence ?

19 novembre 2012

II. Réponse du Conseil d'Etat

A titre préliminaire, il convient de relever que la manifestation à laquelle se réfèrent les députés a eu lieu le 15 décembre 2012. Etant donné qu'une telle situation pourrait se reproduire à l'avenir, il est opportun d'y apporter une réponse d'ensemble. Cela permet de donner un éclairage sur la manière dont ce dossier a été géré par les autorités compétentes et livrer les résultats obtenus.

D'abord, il faut signaler que cette manifestation n'avait pas pour cadre le domaine public, mais un bâtiment privé. Ainsi, conformément aux droits fondamentaux constitutionnels, dont la garantie de la propriété, la liberté économique, les libertés d'opinion, de conscience et de croyance ainsi que la liberté de réunion, c'est aux propriétaires et exploitants de centres de congrès ou de salles de conférence que reviennent en premier lieu la liberté et le choix de la programmation et de la gestion de lieux de rassemblement. A cet égard, le rôle de l'Etat consiste à vérifier et, au besoin, à garantir que la sécurité des biens et des personnes, ainsi que le respect des règles fondamentales de l'ordre juridique suisse soient en tout temps assurés.

Cela étant, le Conseil d'Etat constate que la conférence du Conseil central islamique suisse (CCIS) s'est passée sans heurt à Forum Fribourg le 15 décembre dernier. La presse cantonale fribourgeoise a relaté la tenue de la manifestation, en disant que la réunion « bon enfant » entre musulmans avait attiré plus de mille personnes. Selon la Police cantonale, environ 1500 personnes ont participé à la manifestation, dont de nombreuses familles.

Du côté des conférenciers, onze personnes sont venues à Granges-Paccot le samedi 15 décembre pour s'exprimer sur le thème de la justice. Deux chanteurs d'anasheed, réciteurs de Coran, étaient aussi présents. A l'origine, le CCIS avait prévu d'inviter une quinzaine de conférenciers. Le prédicateur controversé de nationalité saoudienne a été interdit d'entrer sur le territoire suisse par l'Office fédéral des migrations (ODM), en raison de la tenue de propos haineux, antisémites et homophobes notamment sur les réseaux sociaux et les chaînes de télévision de la péninsule arabique. Cette interdiction a fait suite à la transmission par la préfecture de la Sarine de son dossier à l'ODM, responsable de la vérification du profil de personnes étrangères susceptibles d'avoir fait l'objet de poursuites pénales.

Dès l'annonce de la manifestation, le préfet de la Sarine s'est fait produire la liste exhaustive des conférenciers prévus lors de la manifestation. Cela faisait partie des exigences posées à l'organisateur pour la mise sur pied de la manifestation. La préfecture a aussi requis l'avis de la commune de Granges-Paccot et la détermination du propriétaire du centre de congrès. Fort de l'assentiment de la direction de Forum Fribourg et du préavis de la commune de Granges-Paccot, le préfet a délivré la patente nécessaire à la tenue de la conférence du CCIS, à condition que des mesures de sécurité soient prises par l'organisateur à l'intérieur de l'enceinte de Forum Fribourg. Il devait mettre sur pied un service de contrôle privé qui aurait dû agir en premier en cas de difficultés. Le concept de sécurité présenté par l'organisateur a été validé par la Police cantonale.

La préfecture de la Sarine a agi comme elle le fait régulièrement lors de manifestations sportives ou de grande envergure, impliquant de possibles risques. Sur ordre du préfet, la Police cantonale a ainsi pris des mesures visant au maintien de l'ordre et de la sécurité publics à l'extérieur de l'enceinte de Forum Fribourg. Ce dispositif ne peut cependant pas être détaillé pour des motifs de sécurité.

Outre les charges et conditions usuelles pour toute grande manifestation (concept de sécurité, concept de circulation, prescriptions sanitaires, police du feu), le préfet de la Sarine a émis des directives exigeant de l'organisateur, de ses auxiliaires, des orateurs et des autres intervenants de la manifestation le respect strict de l'ensemble des prescriptions de l'ordre juridique suisse relative à la tranquillité et à la sécurité et, en particulier, des articles 259 (provocation publique au crime ou à la violence), 261 (atteinte à la liberté de croyance et des cultes) et 261^{bis} (discrimination raciale) du Code pénal suisse.

En marge de la conférence, deux contre-manifestations se sont tenues. La première a rassemblé vingt-cinq personnes qui ont manifesté contre l'islamisation de la Suisse. Le cortège autorisé par la préfecture de la Sarine s'est déplacé de la patinoire à Forum Fribourg. La deuxième, constituée d'un groupe de six personnes, est partie du siège du Groupe E pour rejoindre le lieu de la conférence. Aucun incident n'a été enregistré.

19 février 2013